DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2026

"L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition…), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme vis-à-vis de son débiteur et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.
L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables. "

Article 193-Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par Décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 - art. 32
"Sur délibération de l'organe délibérant prise après avis de l'agent comptable, les créances de l'organisme peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable au sens des dispositions de l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales."

Exercice	Montant initial	MONTANT ANV	OBJET	DIPLOMATION	MOTIF ANV	ACTIONS ENTREPRISES ET COMMENTAIRES
2025	178,00 €	118,00 €	FORMATION INITIALE ECHEANCES 2 ET 3	PAS DE RESULTATS	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR pli avisé non réclamé. Saisie employeur infructueuse
2025	84,00 €	84,00 €	FORMATION INITIALE ECHEANCE 3	PAS DE RESULTATS	Saisies infructueuses	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR n'habite pas à l'adresse indiquée. A reçu mails de relance contentieux. Saisies employeurs infructueuses
2025	397,00 €	264,00 €	FORMATION INITIALE ECHEANCES 2 ET 3	PAS DE RESULTATS	Pas de saisie possible	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR pli avisé non réclamé. Inconnue des bases fiscales-Pas de compte bancaire
2025	2 895,00 €	1 930,00 €	FORMATION INITIALE ECHEANCES 2 ET 3	PAS DE RESULTATS	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR n'habite pas à l'adresse indiquée. A reçu mail de relance contentieux. Inconnue des bases fiscales- saisie bancaire infructueuse
2024	230,00 €	230,00 €	FORMATION CONTINUE MASTER	ADMIS	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisies employeur et bancaire infructueuses
2024	1 100,00 €	800,00 €	FORMATION CONTINUE DAEU	AJOURNE	Saisies infructueuses	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisies employeur et bancaires infructueuses

Exercice	Montant initial	MONTANT ANV	OBJET	DIPLOMATION	MOTIF ANV	ACTIONS ENTREPRISES ET COMMENTAIRES
2024	2 450,00 €	2 450,00 €	FORMATION CONTINUE MASTER		Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Pas d'employeur.Saisie bancaire infructueuse.
2024	650,00 €	450,00 €	FORMATION CONTINUE ATELIER ECRITURE		Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisies bancaires infructueuses
2011	5 879,38 €	4 417,55 €	TROP PERCU DE SALAIRE 2011-2012		Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR pli avisé non réclamé Saisies employeur et bancaire infructueuses
	TOTAL	**10 743,55 €**				

Arrêté le présent état à la somme de : DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES

Lyon, le 30/10/2026

Déborah JACOB
AGENT COMPTABLE
Le 4 novembre 2026

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2